



Rapport d'activité

2020

Syndicat intercommunal du cimetière des Joncherolles

UN ÉQUIPEMENT PUBLIC AU SERVICE DES FAMILLES





Sommaire

- 04 Éditorial
- 06 Une équipe au service des familles
- 06 Un cimetière unique dans un espace paysager
- 08 Les faits marquants en 2020
- 10 Notre gestion de la crise sanitaire
- 12 Une démarche environnementale exemplaire
- 14 Un patrimoine artistique remarquable
- 18 La rénovation du site des Joncherolles



- 20 L'offre funéraire
- 21 La gestion du cimetière
- 22 Points de repère
- 30 L'activité du cimetière en 2020
- 32 Les finances du syndicat
- 34 Le crématorium
- 44 La chambre funéraire



Éditorial

Un lieu de mémoire tourné vers l'avenir

À la suite des élections municipales de juin 2020, j'ai été élu Président du Syndicat Intercommunal des Joncherolles. Je tiens à remercier les représentants des cinq villes adhérentes pour leur confiance.

Ensemble, nous avons pris nos fonctions dans le contexte d'une crise sans précédent, au cours de laquelle les capacités des équipements funéraires, et tout particulièrement le cimetière, le crématorium, la chambre funéraire des Joncherolles, ont été durement éprouvés. Notre vigilance reste très élevée pour la sécurité des familles et des personnels du syndicat.

Mais au-delà de cette crise sanitaire, nous avons à cœur de valoriser le patrimoine architectural et paysager exceptionnel de cet équipement public dont la qualité doit répondre à la diversité des aspirations culturelles et culturelles des familles du territoire.



Accompagner les familles endeuillées pour un temps de séparation digne et rendre le souvenir du défunt toujours présent, c'est la mission de service public que nous poursuivons dans ce lieu emblématique.

La qualité d'écoute et le respect de la diversité font ainsi du cimetière des Joncherolles un lieu de mémoire inestimable. À l'écoute des familles, en prise avec son temps, le cimetière s'adaptera pour résolument se tourner résolument vers l'avenir.



Dieunor Excellent
Président
Maire de Villeteuse

Une équipe
au service
des familles



PRÉSIDENT

Dieunor EXCELLENT
Maire de Villetaneuse



DÉLÉGUÉ

Farid BENYAHIA
Adjoint au Maire
d'Épinay-sur-Seine



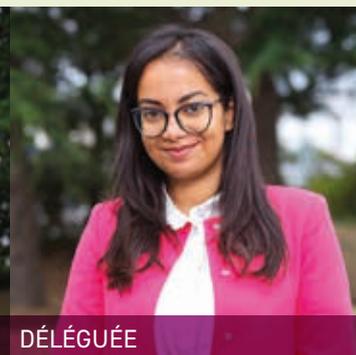
VICE-PRÉSIDENT

Guy JOUVENELLE
Conseiller municipal
de Pierrefitte-sur-Seine



DÉLÉGUÉ

Christophe PIERCY
Conseiller municipal
de Saint-Denis



DÉLÉGUÉE

Emna SGHAIER
Adjointe au Maire
de Saint-Ouen-sur-Seine



DIRECTRICE DU SYNDICAT

Valérie BAILLY



Le personnel en charge de la gestion du cimetière des Joncherolles est composé de l'équipe de proximité présente dans l'enceinte du cimetière et des services supports (juridique, finances, ressources humaines et communication) installés dans les locaux à Paris Gare de Lyon.

Au sein du cimetière des Joncherolles, une équipe composée d'un responsable de site et de deux chefs d'équipe assure l'encadrement opérationnel de toutes les tâches à exécuter, le suivi de travaux, le lien avec les familles et les opérateurs funéraires. Ainsi, une dizaine de collaborateurs assure la gestion et l'entretien du cimetière : propreté, espaces verts, maintenance des infrastructures et divers équipements.

Les familles et les opérateurs funéraires sont accueillis dans les locaux de l'administration du cimetière par une équipe qui répond à leurs questions et procède aux formalités administratives. L'administration est assurée par une cheffe d'équipe qui encadre un agent administratif. A elles deux, elles prennent en charge de l'accueil des familles et des opérateurs funéraires, la gestion des concessions, le suivi administratif des sépultures, des inhumations, la régie funéraire, l'organisation administrative du plan de reprise de sépultures et tous les actes administratifs liés au fonctionnement du cimetière.

Trois gardiens encadrés par un chef d'équipe assurent le suivi des opérations funéraires, les rondes de sécurité et d'entretien, le contrôle des travaux réalisés sur les sépultures, l'accompagnement des convois, la vérification de l'identité des défunts et emplacements lors des inhumations et reprises administratives de sépultures. La même équipe assure la surveillance de l'accès aux lieux.

Dès que le cimetière est ouvert au public, soit chaque jour de l'année, un gardien au moins est présent sur le site.

Le savez-vous ?

Le temps passé par l'équipe des gardiens au service du public en lien avec les opérateurs funéraires représente près de 4 830 heures de travail pour l'année 2020.



Deux agents, encadrés par un responsable technique, ont pour mission de gérer une partie de l'entretien des végétaux et notamment toutes les interventions d'urgence, ainsi que l'entretien des locaux.

En 2020, les services administratifs du SIFUREP (finances, juridique, communication et ressources humaines) ont apporté leur appui au Syndicat intercommunal du cimetière des Joncherolles.

Valérie Bailly assume la direction du syndicat.

Un cimetière unique dans un espace paysager

Afin de créer un espace spécifique pour l'implantation d'un cimetière sur le lieu-dit « Les Joncherolles », les communes de Pierrefitte-sur-Seine, Villetaneuse, Saint-Denis et Saint-Ouen-sur-Seine s'associent et fondent en 1958 le Syndicat Intercommunal du Cimetière des Joncherolles (SICJ). La commune d'Épinay-sur-Seine rejoint le Syndicat en 1972. Cinq ans plus tard, le cimetière intercommunal ouvre ses portes. Ainsi, le syndicat des Joncherolles gère un ensemble funéraire unique au service des habitants de ses communes adhérentes.

Les Joncherolles, c'est un espace paysager qui couvre les deux tiers des 20,5 hectares aménagés. C'est aussi un cimetière qui propose aux familles une grande diversité de sépultures et de services :



- une **chambre funéraire** entièrement rénovée en 2013 avec de nouveaux salons et une salle de cérémonie ;



- un **jardin du souvenir** aménagé en 2015. Il est doté d'un mémorial permettant différents modes de dispersion ;



- des **enfeus** aménagés en sursol créés à l'origine du cimetière ;



- un **fleuriste** et une **marbrerie** installés à l'entrée sud du site ;



- un **crématorium** entièrement rénové pour l'accueil des familles, avec un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite, et équipé d'une nouvelle ligne de filtration afin de réduire les rejets atmosphériques ;



- un **columbarium** emblématique de l'architecte Robert Auzelle ainsi qu'un espace paysager destiné aux urnes cinéraires ;



- de **nombreuses divisions** avec des parties réservées aux inhumations en pleine-terre ou en caveaux et plusieurs espaces de verdure pour accueillir des tombes paysagères.



Un cimetière en constante évolution...

Au fil des années, l'ensemble funéraire a évolué pour offrir de meilleurs services aux familles et s'adapter à l'évolution des pratiques.

En 1978, il se dote d'un crématorium, puis d'un funérarium en 1981. Le cimetière sera agrandi et rénové en 2004 et 2008, puis à compter de 2012. Le SICJ contractualise en 2010 un partenariat avec le Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) pour accompagner la gestion du cimetière, de la chambre funéraire et du crématorium.

Depuis maintenant 8 ans, l'ensemble funéraire se transforme et s'embellit pour offrir aux familles de meilleurs services, plus adaptés aux besoins d'aujourd'hui et pour mettre en valeur le patrimoine paysager et architectural. Chaque année voit une étape de transformation apporter de nouvelles prestations aux familles toujours plus nombreuses à venir se recueillir dans ce cimetière intercommunal. Ce site bénéficie en effet d'un accès facilité grâce à un grand espace de stationnement mais aussi deux stations de tramway à proximité.



....Pour mieux répondre aux besoins des familles

Lieu de mémoire unique, le cimetière des Joncherolles propose plusieurs modes de sépulture. Avec cette diversité, **le syndicat s'attache à répondre aux souhaits des familles de toutes origines et croyances, dans le respect des choix d'inhumation.** L'année 2016 a d'ailleurs vu la mise en place d'un espace plus particulièrement destiné aux défunts de confession orthodoxe. Une nouvelle division dédiée aux défunts de confession musulmane a vu le jour au mois de mars 2020.

Cet ensemble funéraire est un service public, animé par une équipe d'agents qui assure un **service de proximité à l'écoute des familles** en cherchant à améliorer constamment la qualité des prestations et en préservant cet espace de quiétude.





Les faits marquants en 2020



Des instances actives

En 2020, le comité s'est réuni le 16 juillet, le 2 octobre et le 10 décembre. Il a adopté 39 délibérations. La Présidence du Syndicat a pris 763 décisions en matière funéraire, 8 décisions en matière d'affaires générales et 61 arrêtés. 13 marchés publics ont été attribués pour répondre aux besoins et à l'activité du cimetière. Dans le contexte exceptionnel lié à l'épidémie de la Covid-19, la Présidence du Syndicat a pris également 3 décisions et 1 arrêté dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire en application de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020.

Participation aux journées du patrimoine 2020

Pour la septième année consécutive, le cimetière des Joncherolles a participé aux journées du patrimoine dont le thème était cette année : « Patrimoine et éducation : apprendre pour la vie ! ».

Un groupe de cinq personnes a pu visiter le cimetière pendant deux heures, et ainsi, découvrir son histoire, sa valorisation par les travaux réalisés depuis plusieurs années et ses pratiques de gestion écologique.

Lors d'un premier arrêt à côté de la statue des trois Parques, la conception de l'architecte Robert Auzelle en matière d'urbanisme et d'aménagement des cimetières a été expliquée, et notamment son souhait de mettre en relation le funéraire avec l'art et le paysage.

Ce parcours complet du site a permis de présenter l'ensemble des équipements du syndicat intercommunal avec une mise en perspective des modes de gestion des espaces verts mis en œuvre. Les différentes modalités de gestion écologique (zérophyto, plantes persistantes et locales, géotextiles), de développement de la biodiversité, d'économies de ressources (jardin sec), ainsi que la protection de l'environnement ont été expliqués présentés aux personnes présentes. Le groupe des participants a salué les efforts du syndicat en faveur de la protection de l'environnement, de l'économie de ressources et du développement de la biodiversité.

Cérémonie du temps de mémoire

La crise sanitaire liée à la Covid-19 et la nécessaire participation du Syndicat à la lutte contre l'épidémie ont invité les élus du Syndicat à beaucoup de prudence dans l'organisation des temps de mémoire au crématorium des Joncherolles.

Aussi, la cérémonie des temps de mémoire, initialement prévue le 7 novembre 2020, a dû être reportée.





La Toussaint 2020

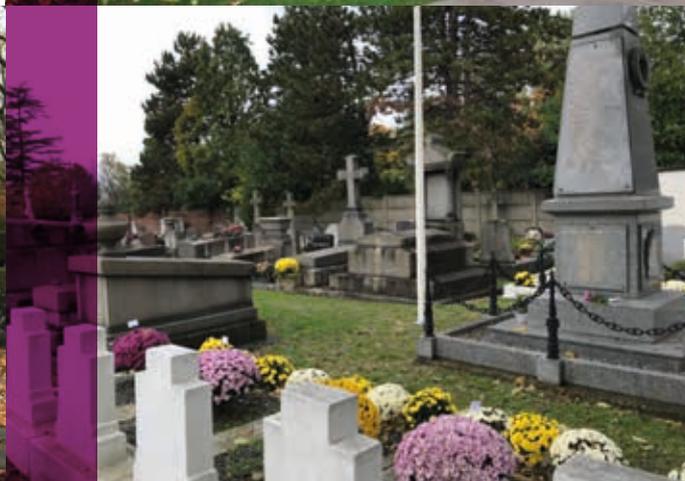
Le week-end de la Toussaint est un moment important pour le cimetière des Joncherolles. Un communiqué de presse annonçant l'événement a été publié sur le site internet du syndicat et diffusé auprès de la presse spécialisée et généraliste le 29 octobre 2020. Un dépliant a également été remis aux familles qui se présentaient à l'accueil.

Toutefois, la fréquentation du cimetière pendant ces journées de la Toussaint pour l'année 2020 a été fortement impactée par l'épidémie de la Covid-19. La fréquentation pour ce week-end de l'année 2020 a baissé de 62 % en comparaison avec l'année 2019, avec 2 725 passages de véhicules en moins. La fréquentation s'est établie à 1 700 passages de véhicules (3 633 en 2017, 4 665 en 2018 et 4 425 en 2019), sur les sept jours identifiés.

Comme chaque année, l'ensemble du personnel du syndicat a été mobilisé pour accompagner les familles, assurer la propreté du lieu et garantir la sécurité dans le cimetière.

Les Joncherolles, référence en matière de gestion écologique des cimetières

Le 29 septembre 2020, l'Union du Pôle Funéraire Public (UPFP) a invité, dans le cadre de son congrès annuel, la directrice du cimetière à présenter la gestion éco-responsable du cimetière des Joncherolles et les problématiques de passage au zérophyto, de préservation de la biodiversité et d'économies de ressources.



La gestion de la crise sanitaire

Les équipes du cimetière des Joncherolles ont été et sont toujours en première ligne pour répondre à la crise sanitaire consécutive à l'épidémie de la Covid-19.

Il revient aux autorités locales, en lien avec les préfetures, de prendre les mesures nécessaires pour assurer la continuité des services essentiels et protéger leurs agents et les usagers. Un plan de continuité d'activité (PCA) a été établi pour définir l'organisation adaptée pendant la période d'épidémie.

Un fonctionnement du cimetière adapté à la gravité de l'épidémie

Le cimetière des Joncherolles s'est organisé pour assurer le service d'inhumation tout en protégeant les agents et les familles. Dans ce cadre, une organisation spécifique a été mise en place à compter du 17 mars 2020. Des règles sanitaires strictes ont été appliquées, telles que l'obligation de distanciation sociale, la mise à disposition de gel hydroalcoolique, le port du masque obligatoire dans l'enceinte du cimetière et la limitation des cérémonies à 15 personnes. Les conditions d'exploitation du site ont été aménagées afin de limiter le plus possible les risques de contamination pour les familles et les agents du syndicat.

« Il a été nécessaire d'assurer la continuité de fonctionnement du cimetière pour faire face à l'augmentation de la mortalité en région parisienne et notamment du nombre d'inhumations multipliées par cinq au cimetière des Joncherolles pendant les semaines les plus graves de la crise sanitaire. » Valérie Bailly, Directrice du SICJ.



Face à la très forte augmentation du nombre de convois et compte-tenu de la nécessité de contribuer à la lutte contre la propagation du virus et de l'obligation de protéger les agents publics, le cimetière des Joncherolles n'était plus en accès

libre et les travaux funéraires autres que ceux liés aux inhumations ont été suspendus à compter du 17 mars 2020 et ce jusqu'à la fin de la 1^{ère} loi d'urgence du 10 juillet 2020.

Au fur et à mesure de l'augmentation du nombre de défunts, jusqu'à 7 créneaux d'inhumations ont été ouverts par jour. Quand

le délai d'inhumation proposé aux familles avait dépassé les 10 jours, le cimetière pouvait ouvrir le service d'inhumation le samedi et les jours fériés.

Pour répondre aux demandes des familles et des professionnels, une permanence téléphonique a été assurée de 9 h à 16 h par les agents administratifs. L'ouverture du cimetière n'était effectuée que pour les inhumations, les travaux liés et les cérémonies dans la limite de 20 personnes. Le temps de présence dans le cimetière a été limité à 15 minutes en veillant à respecter les gestes barrières.

Le cimetière s'est conformé aux possibilités offertes par les décrets notamment concernant les actes et documents dématérialisés pour la constitution du dossier d'inhumation.

Le commissariat d'Épinay/Villetaneuse est venu en soutien du cimetière lorsque des difficultés d'ordre public se sont présentées.

À SAVOIR

Les différentes mesures Gouvernementales (Décret n° 2020-423 du 14 avril 2020 complétant le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020), pour faire face à l'épidémie de la Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire étaient applicables jusqu'au 11 mai 2020. Cette date annonçait le début du déconfinement au niveau national. Un plan de reprise d'activité (PRA) a été établi pour définir la reprise progressive d'activité dans le cimetière.

Après la 1^{ère} vague, une reprise d'activité progressive

À compter du 18 mai 2020, le cimetière des Joncherolles a organisé la reprise progressive du fonctionnement de l'ensemble des services tout en continuant à protéger les agents et les familles. Les règles sanitaires strictes restent toujours appliquées.

Une tendance à la baisse du nombre de décès a été constatée à partir du 15 mai 2020. Néanmoins, le nombre de décès est resté encore élevé en Seine-Saint-Denis. Le nombre d'inhumations prises en charge au cimetière des Joncherolles était à la mi-mai



de 6 par jour et le délai d'inhumation proposé aux familles était de 4 jours.

Le retour à la normale avec un accès libre au cimetière a été rendu possible à compter du 11 juillet 2020.

La seconde vague de contamination de la Covid-19

En France, la circulation du virus s'est accélérée lentement à compter du mois d'août avant de s'emballer au cours du mois d'octobre, pour atteindre à la mi-novembre un nombre de personnes hospitalisées légèrement supérieur au pic de la mi-avril.

Au cimetière des Joncherolles et après une baisse modérée durant l'été, le nombre d'inhumations s'est de nouveau élevé avec une moyenne de 4 à 5 inhumations par jour dès le mois d'octobre pour atteindre 6 inhumations par jour en fin d'année. .

Le cimetière a dû s'adapter à cette nouvelle vague de contamination et à l'institution du second confinement à compter du 2 novembre.

Le cimetière est resté ouvert au public selon les horaires d'hiver habituels. Une permanence téléphonique a été assurée de 9 h à 16 h.

Les inhumations et travaux liés sont assurés à hauteur de 7 convois maximum par jour. Les travaux nécessaires à l'inhumation ont été rendus possibles sur rendez-vous (creusement, remblaiement, ouverture et fermeture de caveau).

Les cérémonies funéraires ont été limitées à 30 personnes. L'opérateur funéraire, seul contact avec les familles, était en charge d'informer les familles et veiller au respect de cette règle imposée par l'arrêté du 30 octobre 2020.

Pour contribuer à la lutte contre la propagation du virus et faire face à l'augmentation du nombre de d'inhumations, tout en protégeant les agents publics du cimetière, le cimetière a progressivement adapté le nombre de travaux funéraires possibles selon le tableau ci-dessous, afin de pouvoir prendre en charge le contrôle et le suivi de l'ensemble des travaux.

Nombre de convois	Nombre de travaux funéraires possibles
7	0
6	2
5	3
4	4
3	5
2	6
1	7

L'accueil et les demandes des familles ont toutes été prises en charge.

Les relances de concessions échues, les achats et les renouvellements obligatoires à l'occasion d'une inhumation ont aussi été effectués.

Les masques sont toujours obligatoires et la distanciation à 1 mètre est encore respectée. Aussi, il n'est possible d'accueillir que deux personnes maximum à la borne d'accueil et les autres personnes (familles, opérateurs funéraires) doivent attendre à l'extérieur en respectant les distances de sécurité. Un petit espace a été aménagé à l'entrée pour procéder aux contrôles de documents.

Pour conclure, la crise continue à être gérée par l'équipe du cimetière, à effectifs constants, avec une activité supplémentaire de 61 %.

Une démarche environnementale exemplaire

Le syndicat s'est engagé depuis plusieurs années dans une démarche environnementale ambitieuse avec la mise en place d'une gestion écologique du cimetière. Celle-ci consiste à protéger l'environnement en réduisant l'empreinte écologique, en développant la biodiversité et en économisant les ressources.

Dès 2013, le cimetière des Joncherolles a été l'un des premiers à engager une politique de développement durable exemplaire. L'entretien du cimetière est géré de façon naturelle sans recours aux produits phytosanitaires qui peuvent présenter un risque pour la santé. La priorité est donnée à la plantation de plantes persistantes et locales. La biodiversité y est aussi favorisée par des choix de plantes vivaces et un entretien qui favorise la pousse de flore spontanée. À l'été 2017 une nouvelle étape a été franchie avec la mise en place de la gestion différenciée des espaces verts en adaptant le mode d'entretien aux caractéristiques de chaque espace. Cinq ruches installées en 2014 produisent deux fois par an du miel régulièrement primé au concours des miels d'Île-de-France.

Cette démarche recouvre de multiples facettes :

Mise en place d'une démarche zéro phyto

- Les pesticides et les produits phytosanitaires, qui présentent un risque pour la santé, ont été supprimés.
- Les familles ont été sensibilisées par une communication dédiée.

Utilisation durable des ressources

- La récupération de la chaleur des fours du crématorium pour chauffer les bâtiments administratifs et les logements permet de faire des économies significatives sur le coût du chauffage. La chaufferie au gaz ne se déclenche qu'en complément.
- La création d'un jardin sec en remplacement de la fontaine à l'entrée du crématorium génère une économie importante de consommation d'eau et d'entretien. Le jardin se développe sur une très faible hauteur de terre avec des plantes vivaces qui repoussent chaque année.
- Les terres à nu sont remplacées par du paillage.
- Toutes les surfaces minérales et imperméables ont été réduites au maximum pour faciliter l'écoulement des eaux.

Installation de cinq ruches

- Une convention a été signée avec l'association « A l'école des abeilles de la Butte Pinson » pour l'installation et le suivi des ruchers.
- La première récolte de miel a eu lieu à l'été 2014 et depuis, ce miel est régulièrement primé. Des panneaux d'information ont été implantés pour informer les usagers du cimetière.





Plus de place aux espaces naturels

- La flore spontanée a été développée sur les talus du jardin du souvenir et devant les ruches.
- Des plantes vivaces ont été choisies en remplacement des plantes annuelles ou bisannuelles. Des phacélies ont été plantées devant les ruches ; ces plantes dites « engrais verts » enrichissent la terre et sont appréciées des abeilles.
- Pour les plantations, des espèces locales peu consommatrices d'eau et demandant un entretien réduit sont utilisées.
- Des continuités entre surfaces enherbées et minérales ont été créées pour faciliter le passage des machines.
- Des aménagements favorisant la réalisation de techniques préventives (paillages, plantes couvre-sol...) ont été réalisés.
- Des allées engazonnées ont été installées à la place des allées sablées ou gravillonnées qui nécessitaient davantage d'entretien.
- Une gestion différenciée des espaces verts a été mise en place.



À SAVOIR

Le cimetière, un espace vert dans la ville

Au-delà son rôle premier, le cimetière peut être pour les riverains un espace vert à part entière, lieu de promenade ou de passage à travers la ville. La gestion écologique permet de renforcer la présence de la nature en ville et le maillage vert urbain. Elle participe à la trame verte urbaine en jouant un rôle de couloir écologique mais également de refuge pour de nombreuses espèces. **Tout comme les parcs urbains, les cimetières, comme celui du cimetière des Joncherolles, peuvent être de véritables îlots de nature dans la ville.** Par exemple, en période de canicule, les cimetières demeurent les principaux lieux de fraîcheur.



Un patrimoine artistique remarquable

L'aménagement du site a été confié à une grande signature, Robert Auzelle, architecte et urbaniste de renom et spécialiste des cimetières. Soucieux d'établir dans ce lieu un ensemble atypique et de grande qualité, il a donné un caractère monumental à l'ensemble des bâtiments réalisés en béton.

Un patrimoine architectural et artistique exceptionnel...



- Le **Dodécaèdre** situé au centre de l'ossuaire, conçu par **Robert Auzelle**, matérialise la réunion de tous les morts dans le plus parfait des cinq polyèdres platoniciens, auquel le philosophe attribuait « le pouvoir d'incarner l'univers global ».

- Les **trois Parques**, réalisées par le sculpteur **Maurice Calka** à l'entrée du cimetière, représentant Clotho, Lachésis, Atropos, les trois déesses de la mythologie grecque qui filent, dévident, tranchent le fil des vies humaines et symbolisent de façon métaphorique la vie, la destinée et la mort.

- La **mosaïque de peinture**, créée par le céramiste **Atila Biro**, située à l'entrée de la salle des Hespérides et à l'arrière du crématorium ;

- Les **portes de l'Au-delà**, conçues en fer forgé par le sculpteur **Pierre Sabatier**, situées dans la salle des Néréides du crématorium.



... valorisé dans une promenade commentée du cimetière des Joncherolles

L'architecture et le patrimoine artistique sont valorisés dans une brochure conçue comme une promenade commentée à travers le cimetière des Joncherolles.

Ce support a été rédigé par Frédéric Bertrand, spécialiste à l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) de l'œuvre de Robert Auzelle.

Cette brochure vient en appui de la signalétique « parcours patrimoine » qui facilite le repérage des visiteurs et met en valeur la richesse architecturale et artistique du cimetière.

Cet outil de communication a pour objectifs de valoriser le patrimoine historique et artistique du cimetière des Joncherolles et de **faire connaître au grand public les richesses et spécificités de ce cimetière intercommunal.**

Quatre vidéos ont également été réalisées pour présenter les différents aspects de ce complexe funéraire. Elles sont en ligne sur le site Internet du syndicat.



+ d'infos : www.cimetierejoncherolles.fr



La rénovation du site des Joncherolles

Depuis 2012, un ambitieux programme de travaux pluriannuels a été engagé afin de rénover le site. Ces travaux permettent notamment d'adapter les services funéraires aux demandes des familles, mais également de se conformer à la réglementation en vigueur.

À la suite des études d'aménagement menées en 2011 avec l'aide de l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR), des travaux importants ont été engagés afin de rénover les bâtiments et les espaces extérieurs. En respectant les orientations architecturales de Robert Auzelle, ces aménagements à la fois innovants et esthétiques ont vocation à respecter l'harmonie du lieu tout en préservant la faune et la flore, en les adaptant aux normes d'accès actuelles et aux besoins exprimés par les usagers. La continuité de fonctionnement du lieu et le service aux familles sont garantis pendant les travaux.

l'accès des usagers et les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Les végétaux dégradés des divisions 15 à 19, puis 1 à 14, ont été remplacés par de **nouvelles essences** dans une logique de diversité plus protectrice en cas d'infestation.

Les vestiaires du personnel du cimetière ont été déplacés dans le bâtiment M du cimetière. Le bâtiment L a été mis à nu afin d'envisager, par la suite, un nouvel aménagement.

Les aménagements réalisés depuis huit ans

Un jardin du souvenir, conçu avec le souci de préserver les espaces paysagers, a été aménagé en 2014. Il répond aux attentes des familles toujours plus nombreuses à choisir la crémation et couvre les besoins en crémation pour les vingt prochaines années.

La signalétique, mise en place en 2015, aide les familles à s'orienter plus facilement dans le cimetière et les invite à découvrir la richesse du patrimoine artistique, architectural et paysager de ce cimetière unique dans le département.

La demande d'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'hap) a été approuvée par l'arrêté inter-préfectoral du 28 janvier 2016. Les travaux de mise en conformité pour faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite, programmés sur 9 ans, ont débuté en 2016.

La ligne de **filtration des fours** a été mise aux normes bien avant l'obligation de février 2018. Cette mise aux normes a accompagné le changement des fours en ajoutant une fonction de réutilisation de la chaleur pour chauffer les bâtiments administratifs et les logements. Des économies significatives de consommation de gaz sont ainsi réalisées.

Une attention toute particulière est apportée à la consommation d'eau par la **réduction des surfaces minérales perméables**. Dans cet esprit, la fontaine située à l'entrée du crématorium, coûteuse en entretien, a été remplacée par un jardin sec plus économe. À cette occasion, les marches à l'entrée ont été retravaillées pour sécuriser





1^{ère} phase de rénovation des rampes d'accès

Conformément à l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'hap) du cimetière, le chantier a porté sur la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et la rénovation des structures en béton des quatre rampes d'accès aux divisions en sursol.



Étude de rénovation du Dodécaèdre

Une étude a été réalisée pour rénover l'œuvre de Robert Auzelle endommagée par le temps au niveau du marbre au sol et permettre au public de mieux disposer de cet espace.



Les études et travaux réalisés en 2020

Pose des nouvelles portes en béton du columbarium

Après une première phase de remplacement de 490 portes du columbarium, une seconde phase de remplacement de 595 portes a été programmée sur trois ans. Ainsi, 45 portes ont ainsi été changées en 2019, 31 l'ont été en 2020 et 23 le seront en 2021. Le nombre de portes changées au 31 décembre 2020 est de 1 184 sur 2 400 soit 49 % des portes.

Création d'une nouvelle division pour l'inhumation des défunts de confession musulmane

Lieu de mémoire unique, le cimetière des Joncherolles propose plusieurs modes de sépulture. Grâce à cette diversité, le syndicat répond favorablement aux souhaits des familles de toutes origines



La rénovation du site des Joncherolles



et croyances, dans le respect des choix d'inhumation. À la suite de la création en 2016 d'un espace destiné aux défunts de confession orthodoxe, une nouvelle division dédiée aux défunts de confession musulmane a vu le jour en mars 2020 à l'ouest du cimetière.



Rénovation de la cour des marbriers et de ses accès

Les travaux de rénovation de la cour des marbriers et de ses accès ont été réalisés en 2020. La crise de la Covid-19 a eu pour conséquence de décaler le démarrage des travaux pendant plusieurs mois jusqu'en en juin 2020 en veillant à la stricte application des consignes sanitaires.

Le chantier a permis de :

- rendre accessible la cour des marbriers aux personnes à mobilité réduite ;
- réaménager la cour, avec la rénovation du revêtement et le déplacement de l'espace d'exposition des articles de marbrerie à l'arrière des boutiques.





Les études et travaux en cours en 2021

Aménagement des divisions 3 à 14

Ces travaux, outre la rénovation des voiries, vont permettre de finaliser les plantations et réaliser la mise en accessibilité des divisions en sursol pour les personnes à mobilité réduite.

Le traitement de l'eau dans les divisions est effectué par différentes actions présentes dans chaque chantier, qui vont des terres de comblement, du choix des essences d'arbres aux choix de sépultures.

L'axe central sera retravaillé et les noues seront améliorées afin d'assurer l'écoulement des eaux en surface. Par ailleurs un chemin pour les personnes à mobilité réduite sera créé du nord au sud et permettra d'accéder à toutes divisions en sécurité.

L'offre funéraire

Le cimetière intercommunal des Joncherolles propose aux familles une pluralité d'offres en matière d'inhumation et de destination des cendres.

Les inhumations de cercueils

Les divisions en sursol et les espaces paysagers sont réservés aux inhumations en terre. Les familles peuvent choisir de faire installer un caveau ou de faire inhumer le cercueil à même la terre. Indépendamment de ce choix, le syndicat impose l'installation d'une semelle autour de la sépulture afin de stabiliser l'ensemble.

Depuis l'origine, le syndicat peut proposer aux familles d'acquiescer un caveau monobloc déjà construit.

Depuis 2014, il est possible d'acquiescer des sépultures engazonnées dont les jardiniers du cimetière assurent l'entretien.

Une division a été spécialement réservée à l'inhumation des enfants décédés avant l'âge de 1 an.

Des espaces pour des défunts de confession musulmane, israélite ou orthodoxe ont été créés au sein du cimetière respectant ainsi la liberté de choix des funérailles des familles.

Une autre particularité du cimetière des Joncherolles sont les 1 200 enfeus créés dès l'origine et réservés, soit aux inhumations de défunts pour lesquels les familles n'acquiescent pas de concession, soit aux personnes dépourvues de ressources suffisantes.

Les inhumations d'urnes cinéraires

Les urnes cinéraires peuvent être inhumées dans une case du columbarium (2 400 cases) ou à l'intérieur d'une sépulture traditionnelle ou encore scellées sur un monument existant.

Une urne peut aussi être inhumée en « jardin cinéraire » soit en caverne soit en columbarium individuel. Dans les espaces paysagers, des rangées ont été réservées à cet effet dans les divisions du cimetière.



La dispersion des cendres

A la suite d'une crémation, les familles ont également la possibilité de disperser les cendres au jardin du souvenir rénové en 2014.



² L'enfeu est une case hors-sol dans laquelle on place les cercueils plutôt que de les inhumer en pleine terre. Il existe des enfeus à une place ou à deux places sur plusieurs rangs. On les trouve dans certains cimetières du sud de la France ou bien dans les murs de certains édifices religieux anciens où reposaient les nobles ou religieux.

³ Les jardins cinéraires sont des espaces paysagers, dans lesquels les familles peuvent acquiescer une concession de 1m² (1m x 1m) pour, soit inhumer une (ou plusieurs) urne(s) cinéraire(s), soit bâtir un columbarium individuel.

⁴ Caverne : le caverne est un petit caveau destiné à recueillir une urne funéraire : il s'agit d'une sépulture pour les cendres.



Qui peut se faire inhumer aux Joncherolles ?

- Les personnes décédées ou domiciliées sur l'une des communes du syndicat (Épinay-sur-Seine, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen-sur-Seine ou Villetaneuse) ;
- Les personnes possédant une sépulture de famille aux Joncherolles, même si elles ne résident plus sur le territoire des communes adhérentes ;
- Les personnes dont la crémation s'est déroulée au crématorium des Joncherolles, même si elles ne résident pas sur le territoire des communes adhérentes ;
- Les Français établis hors de France inscrits sur les listes électorales des communes adhérentes.



⁵ Sépulture : Lieu d'inhumation

⁶ Le service ordinaire en terrain commun est le seul mode d'inhumation obligatoire pour une commune ; c'est-à-dire dans des terrains mis gratuitement à la disposition de toute personne disposant du droit à inhumation dans le cimetière (CGCT arts. 2223-1, 2223-3). Le terrain commun est constitué d'emplacements individuels destinés à accueillir les corps pour une durée minimale de 5 années (CGCT art. R2223-5).

Durées des concessions

Le cimetière intercommunal des Joncherolles délivre des concessions pour des durées de dix ou trente ans. Elles sont renouvelables par le concessionnaire ou ses ayants-droit au tarif en vigueur à la date du renouvellement.

Ce contrat précise l'emplacement de la sépulture dans le cimetière, la durée du contrat et le nom des défunts inhumés dans la sépulture. Une fois la concession attribuée et l'emplacement identifié, les familles peuvent y inhumer leurs défunts.

Sur le lieu de la sépulture, les familles, selon leur choix, peuvent faire construire un monument, déposer une plaque sur une case de columbarium, ou encore déposer l'urne dans un columbarium individuel. Les familles sont responsables de l'entretien de leur sépulture.

Par ailleurs, conformément à l'article L2223-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le syndicat accorde gratuitement un emplacement pour une durée de cinq ans à toute personne qui le demande, qu'elle soit dépourvue de ressources suffisantes ou non. Ces emplacements sont communément appelés des terrains communs. Chaque cimetière choisit le type de sépulture qu'il propose aux familles pour les inhumations en terrain commun (pleine-terre, caveaux syndicaux, columbarium, ...).

Pour répondre à cette réglementation, le Syndicat Intercommunal du Cimetière des Joncherolles a choisi de mettre des enfeus à disposition des familles ou des emplacements dans une division en sursol lorsque le cercueil n'est pas compatible avec un enfeu (taille hors norme, cercueil hermétique). Ces emplacements sont attribués gratuitement pour une durée de cinq ans et ne peuvent être renouvelés. Après l'expiration de ce délai, les familles peuvent acquérir une concession dans une des divisions du cimetière.

La gestion du cimetière

Le syndicat gère un nombre de concessions et de défunts qui varie chaque année selon les inhumations et les reprises de concessions effectuées.

Au 31 décembre 2020, le nombre total de concessions gérées par le syndicat est de 10 479 (+ 0,78 %) :

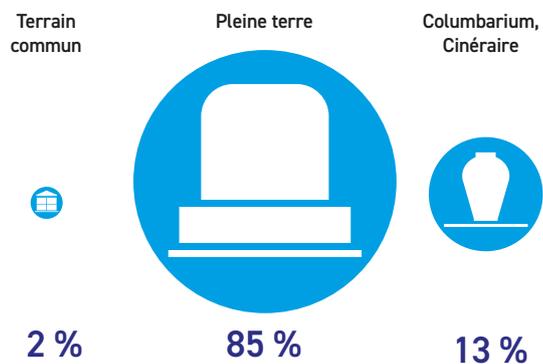
- 8 886 concessions de terrain (pleine terre ou caveaux) ;
- 1 333 concessions cinéraires* (columbariums, cavurnes, ruches) ;
- 260 concessions en terrain commun (224 enfus, 35 pleine terre, 1 columbarium).

Le nombre de défunts inhumés est de 20746 au 31 décembre 2020 (20 276 en 2019 soit + 2,32 %).

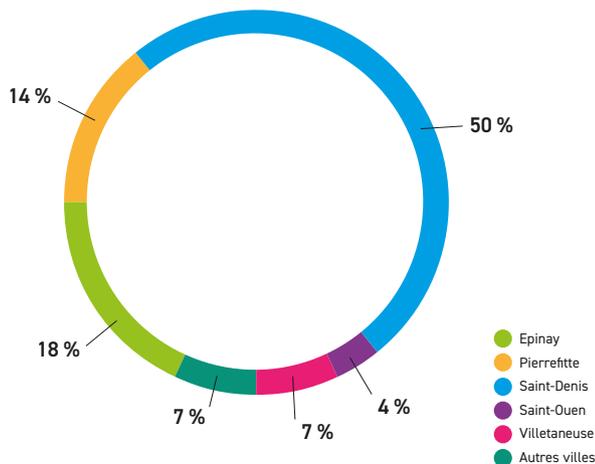
Le cimetière est occupé à 73 % avec 14298 emplacements au total dont 3830 emplacements sont libres (799 pleine-terre, 312 caveaux famille, 1063 cases de columbarium, 1178 enfus, 129 caveaux syndicaux, 304 cinéraires ruche ou cavurne).



> CONCESSIONS PAR TYPE DE SÉPULTURE



> CONCESSION PAR VILLE



* **Concessions cinéraires** : pour l'inhumation des urnes, les familles peuvent choisir entre le **columbarium collectif** qui est un monument funéraire contenant plusieurs cases et le **columbarium individuel (appelé aussi « ruche »)** doté d'une case individuelle posée sur le sol. Le **cavurne** est une autre option possible pour les familles, il s'agit d'un petit caveau individuel construit en pleine terre. Quel que soit le type de sépulture choisie (columbarium, ruche ou cavurne), la famille peut déposer plusieurs urnes dans chaque case.



Chaque année, les services du cimetière veillent à la bonne réalisation des convois d'inhumations. Les inhumations sont réalisées soit dans des concessions existantes soit dans de nouvelles concessions attribuées à cette occasion. Lorsque l'inhumation est réalisée dans une concession existante arrivée au terme de sa durée (moins de cinq ans), le renouvellement est obligatoire.

Dans le même temps, lorsque des concessions existantes arrivent à échéance, les services du cimetière procèdent mensuellement à une relance des familles pour lesquelles les concessions sont échues dans le mois.

Dans un souci de gestion rigoureuse le syndicat procède aux reprises de sépultures dont les concessions sont échues et qui n'ont pas fait l'objet d'un renouvellement à l'échéance de plus de 2 ans. Une fois tous les délais expirés et les diverses procédures régulièrement exécutées (ex : lettres de relances, lettres de reprises),

les concessions échues non renouvelées par les familles reviennent dans le domaine public. Il appartient donc au Président du syndicat d'entamer les travaux de reprise. Par reprise, il s'entend d'une part le traitement du monument, de la semelle et du caveau, et d'autre part la destination donnée aux restes des corps exhumés

Les services du cimetière contrôlent également les opérations funéraires réalisées sur des sépultures existantes à la demande des familles. Des travaux funéraires peuvent être réalisés (gravure, pose d'une semelle ou d'un monument), ou des interventions sur la sépulture comme une exhumation de défunt, une réinhumation dans le cimetière, un départ dans un autre cimetière. Ces opérations doivent être réalisées par un opérateur funéraire mandaté par la famille.



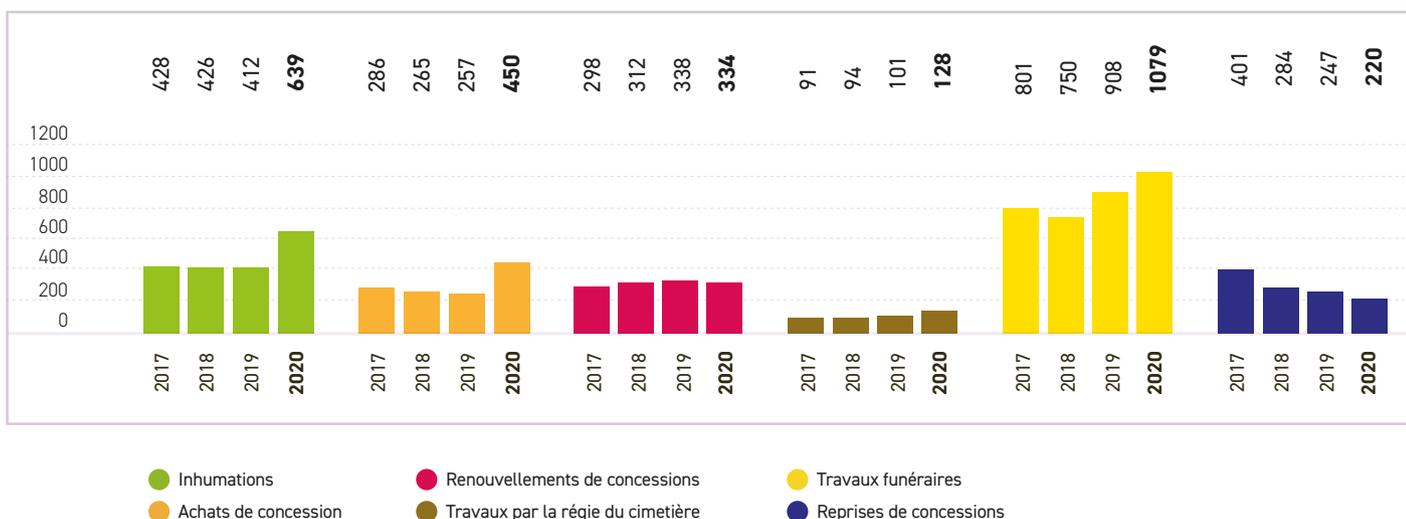
Points de repère



Synthèse de l'activité du cimetière en 2020



Comparaison avec les années précédentes



Points de repère France et Île-de-France

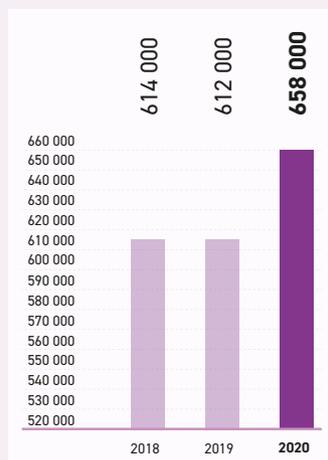
État des lieux de la mortalité en France et en Île-de-France en 2020

Décès en France

669 000 personnes décédées en 2020

C'est 56 000 décès de plus qu'en 2019, soit une hausse de 9 %. Le nombre de décès a beaucoup augmenté du fait de la forte hausse des décès liés à la pandémie de Covid-19. L'augmentation est particulièrement importante pour les personnes de 65 ans ou plus, dont le nombre de décès en 2020 est supérieur de 43 000 par rapport à 2019. L'épidémie de la Covid-19 a eu un impact fort sur la mortalité lors de la première vague, entre mars et mai, puis lors de la deuxième vague, à partir d'octobre. Le nombre de décès associés à la première vague de l'épidémie est évalué entre 25 000 et 30 000, malgré le confinement et les consignes sanitaires. En comparaison, la grippe de l'hiver 2019-2020 a entraîné environ 4 000 décès, après 10 000 décès pour la grippe de l'hiver précédent.

Pour l'ensemble de l'année 2020, le seuil des 100 000 décès dus à l'épidémie de la Covid-19 a été dépassé.



Espérance de vie

En 2020, la pandémie a fait perdre 0,4 an d'espérance de vie aux femmes et 0,5 an aux hommes par rapport à 2019. L'espérance de vie est de 85,2 ans pour les femmes et de 79,2 ans pour les hommes.

Décès en Île-de-France

82 703* décès en 2020 (75 788 en 2019)

Décès en Seine-Saint-Denis

9 762* décès en 2020 (8 946 en 2019)

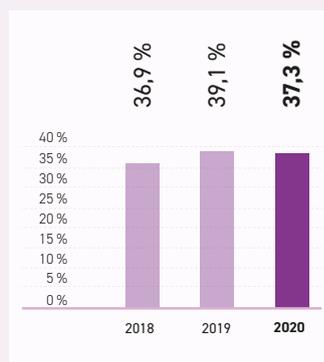
*Estimations

Évolution de la crémation en France et Île-de-France

Crémations en France

261 589 crémations ont été effectuées en 2020 au niveau national contre 236 668 en 2019.

Le taux de crémation en France en 2020 est le plus fort jamais enregistré avec 40 %.



Taux de crémation en Île-de-France

30 821 crémations ont été réalisées en 2020 dans les 18 crématoriums d'Île-de-France, soit un taux de crémation de 37,3 %, en augmentation de 10,6 % par rapport à 2019.



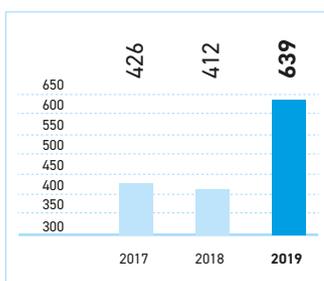
L'activité du cimetière en 2020

L'épidémie de la Covid-19 ayant eu un impact considérable sur l'activité du cimetière, les inhumations, achats de concessions se situent en 2020 à un niveau très supérieur aux années précédentes. Les travaux funéraires demandés par les familles ont vu de la même façon leur nombre augmenter significativement.

Les inhumations dans le cimetière

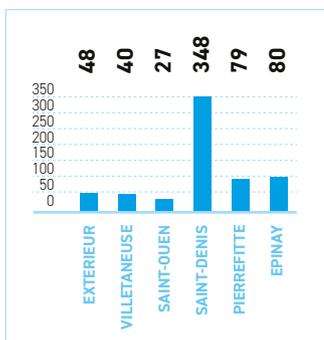
Nombre d'inhumations

639 défunts ont été inhumés au sein du cimetière pour l'année 2020. L'augmentation très importante est due à l'épidémie de la Covid-19.



Inhumations par ville

Compte tenu de la taille de la commune et de la présence de grandes centres hospitaliers (La Fontaine, Casanova) le nombre de défunts, soit décédés, soit habitant à Saint-Denis est le plus important.



Inhumations par types de concessions

Sur les 639 inhumations réalisées en 2020, 445 ont fait l'objet d'une vente de concession (69,64 %). Les 194 autres ont été réalisées dans des concessions existantes (30,36 %). Une majorité de familles choisit d'inhumer leur défunt dans une concession pleine terre (62 %).

2020	Caveau syndical	Caveau	Pleine terre	Pleine terre enfant	Enfeu	Columbarium	Cavurne Ruche	Gazonnées paysagères	Ossuaire	Caveau provisoire	TOTAL
Dont nouvelles concessions vendues	25	17	271	55	35	26	8	0	0	8	445
En concession existantes	24	68	71	0	3	20	5	3	0	0	194
TOTAL	49	85	342	55	38	46	13	3	0	8	639

Inhumations en terrain commun

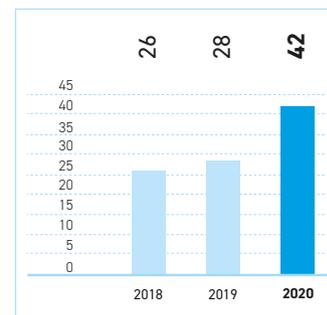
Lorsque les familles ont fait le choix d'inhumer leur défunt en terrain commun pour une durée de 5 ans, un titre de concession ne leur est pas délivré.

Au cimetière des Joncherolles, selon la réglementation en vigueur, à l'issue du délai de cinq ans, soit la famille acquiert une concession dans une division du cimetière pour une durée de 10 à 30 ans et transfère le corps de son défunt, soit les services du cimetière procèdent à la reprise administrative.

Au cours de l'année 2020, 42 personnes ont été inhumées en terrain commun :

- 38 personnes ont été inhumées en enfeus ; parmi elles, deux défunts (à la demande des familles), et 3 défunts dépourvus de ressources suffisantes (à la demande des Maires des communes adhérentes au syndicat).

- 4 défunts dépourvus de ressources suffisantes ont été inhumés en pleine terre dans la division n°4, leurs cercueils n'étant pas compatible avec les enfeus.



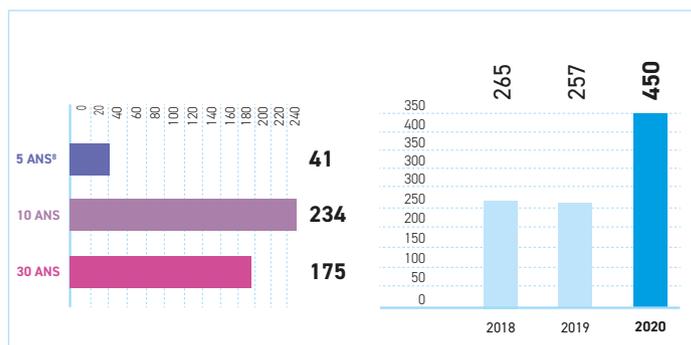


Les achats et renouvellements

Le Syndicat Intercommunal du Cimetière des Joncherolles délivre des concessions pour des durées de 10 ou 30 ans. Elles sont renouvelables par le concessionnaire ou ses ayants-droit au tarif en vigueur au moment du renouvellement. Les familles achètent ou renouvellent leurs concessions au moment de l'inhumation mais aussi à l'échéance de la concession.

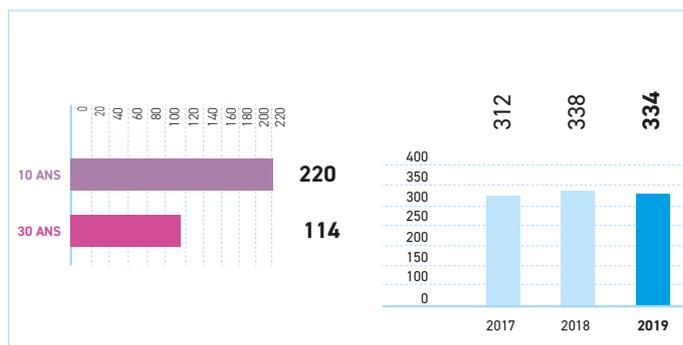
Achats

450 nouvelles concessions au total (234 de 10 ans, 175 de 30 ans) ont été attribuées en 2020 soit une augmentation de 75,10 %. Le nombre d'achats de concessions est très supérieur aux années précédentes en raison de l'épidémie de la Covid-19. La durée de concession la plus fréquemment achetée mais aussi renouvelée est de 10 ans.



Renouvellements

Le nombre de concessions renouvelées avait augmenté significativement en 2015 (+ 15 %) en raison de la mise en place de lettres de relances adressées aux familles dont les concessions arrivaient à échéance. Le nombre de concessions renouvelées en 2020 est revenu à un niveau plus habituel et constant depuis plusieurs années.



² Les sépultures de 5 ans sont attribuées gracieusement.

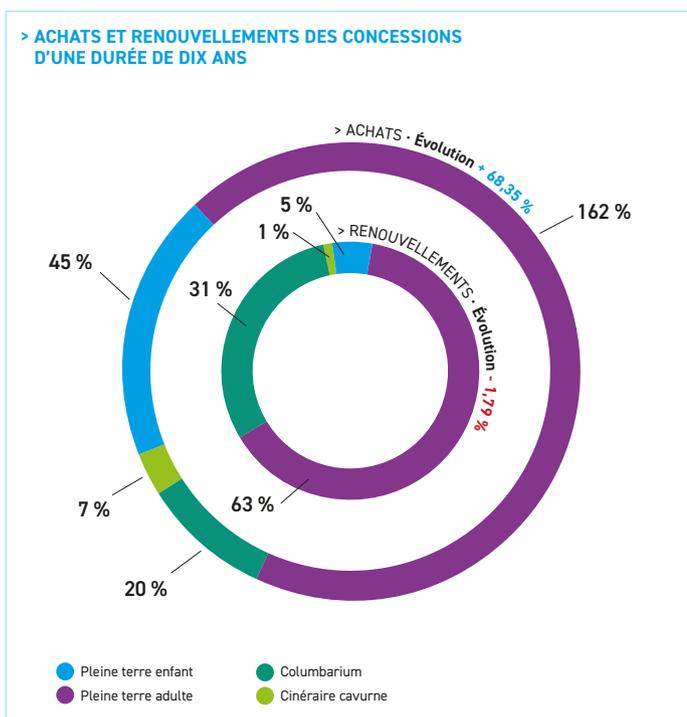
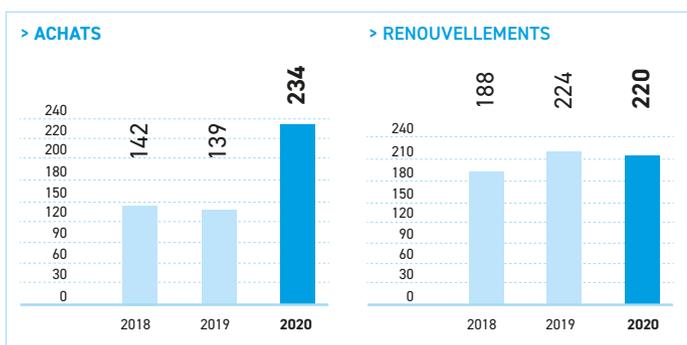
L'activité du cimetière en 2020



Les concessions d'une durée de dix ans

Le nombre de concessions délivrées pour une durée de dix ans a augmenté de près de 70 % en 2020, passant de 139 à 234 concessions.

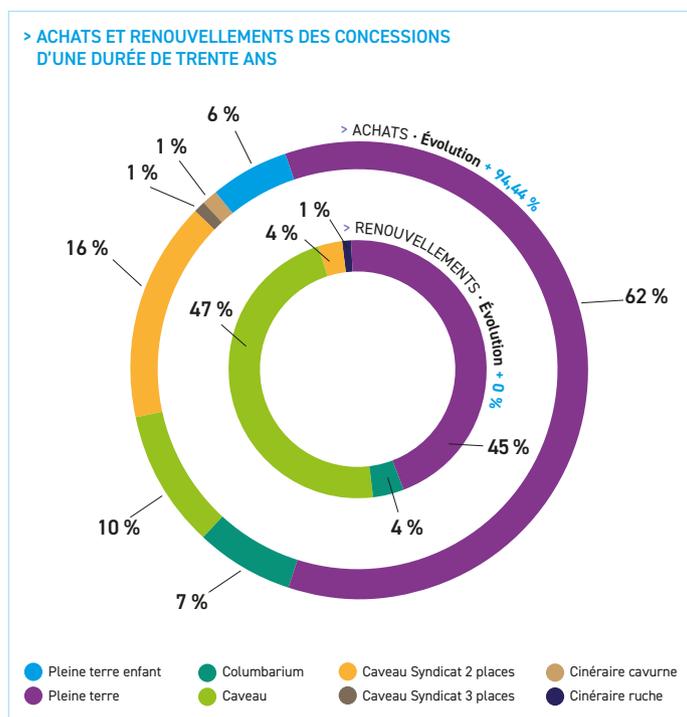
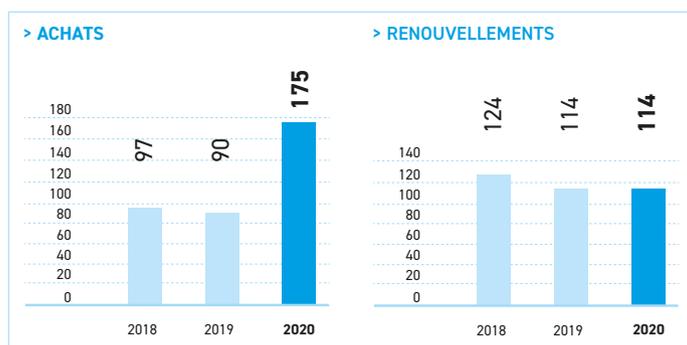
Les concessions pleine terre d'une durée de 10 ans sont les plus achetées et renouvelées suivies par les cases de columbarium.



Les concessions d'une durée de trente ans

Le nombre de concessions délivrées pour une durée de trente ans a augmenté de 95 % en 2020, passant de 90 à 175 concessions. Le nombre de concessions renouvelées pour une durée de trente ans est identique.

Les concessions pleine terre d'une durée de 30 ans sont les plus achetées. S'agissant des renouvellements de concessions de 30 ans, ce sont les concessions de caveaux qui sont renouvelées en plus grand nombre suivies par les concessions en pleine terre.

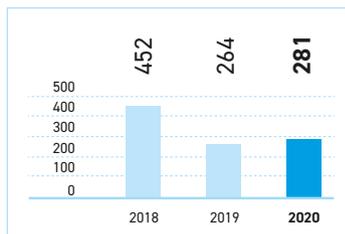




Les concessions échues

Le cimetière a ouvert en 1977 et les divisions sont spécialisées par durée. Les concessions de 10 ans sont arrivées à échéance depuis les années 1990. De nombreuses concessions trentennaires arrivent à échéance depuis 2007. 281 concessions ont expiré en 2020, dont 216 concessions de terrain (81,8 %), 46 cases de columbarium (17,4 %) et 19 enfus (7,2 %).

	2018	2019	2020
Concessions terrains	373	218	216
Cases de columbarium	52	29	46
Enfeus	27	17	19
TOTAL	452	264	281



Ces 281 concessions échues en 2020 se répartissent en 19 enfus de 5 ans (12 %), 150 concessions de 10 ans (53 %) et 112 concessions de 30 ans (40 %).

Le nombre de concessions échues ayant nettement diminué en 2019 et 2020, il pourra être anticipé un plan de reprise de moindre importance dans deux ans, à savoir en 2022 et en 2023.

Nombre de concessions échues (terrains/cases/enfeus)	2018	2019	2020	Variation
5 ans	30	17	19	+ 12 %
10 ans	234	146	150	+ 3 %
30 ans	188	101	112	+ 11 %
TOTAL	452	264	281	+ 6 %

Les reprises administratives de sépultures dont les concessions sont échues

Afin d'assurer une gestion efficace des concessions, le syndicat a entrepris, depuis le 1^{er} janvier 2015, un important programme de reprises administratives des concessions échues dans les divisions, le columbarium et les enfus.

Opérations de reprises administratives relatives aux concessions échues non renouvelées ou abandonnées par les concessionnaires par type de sépulture.

Le plan initial de reprises débuté en 2015 est désormais terminé depuis mars 2017. Les années à venir verront un nombre de reprises correspondant au nombre des concessions échues depuis plus de 2 ans et non renouvelées par les concessionnaires.

En 2020, 220 reprises administratives (247 en 2019) ont donc été réalisées sur des concessions échues non renouvelées, sur des terrains communs à l'issue du délai de cinq ans, sur des concessions abandonnées par les familles. Parmi elles, 155 (soit 70,5 %) le sont sur des concessions en pleine terre ou caveau, 34 (15,5 %) sur des concessions de columbarium et 31 sur des enfus (14 %).

Plan de reprise	2018	2019	2020
Columbarium / Jardin cinéraire	82	46	34
Pleine terre	160	177	155
Caveaux			
TC/Enfeus	42	24	24
TOTAL	284	247	220

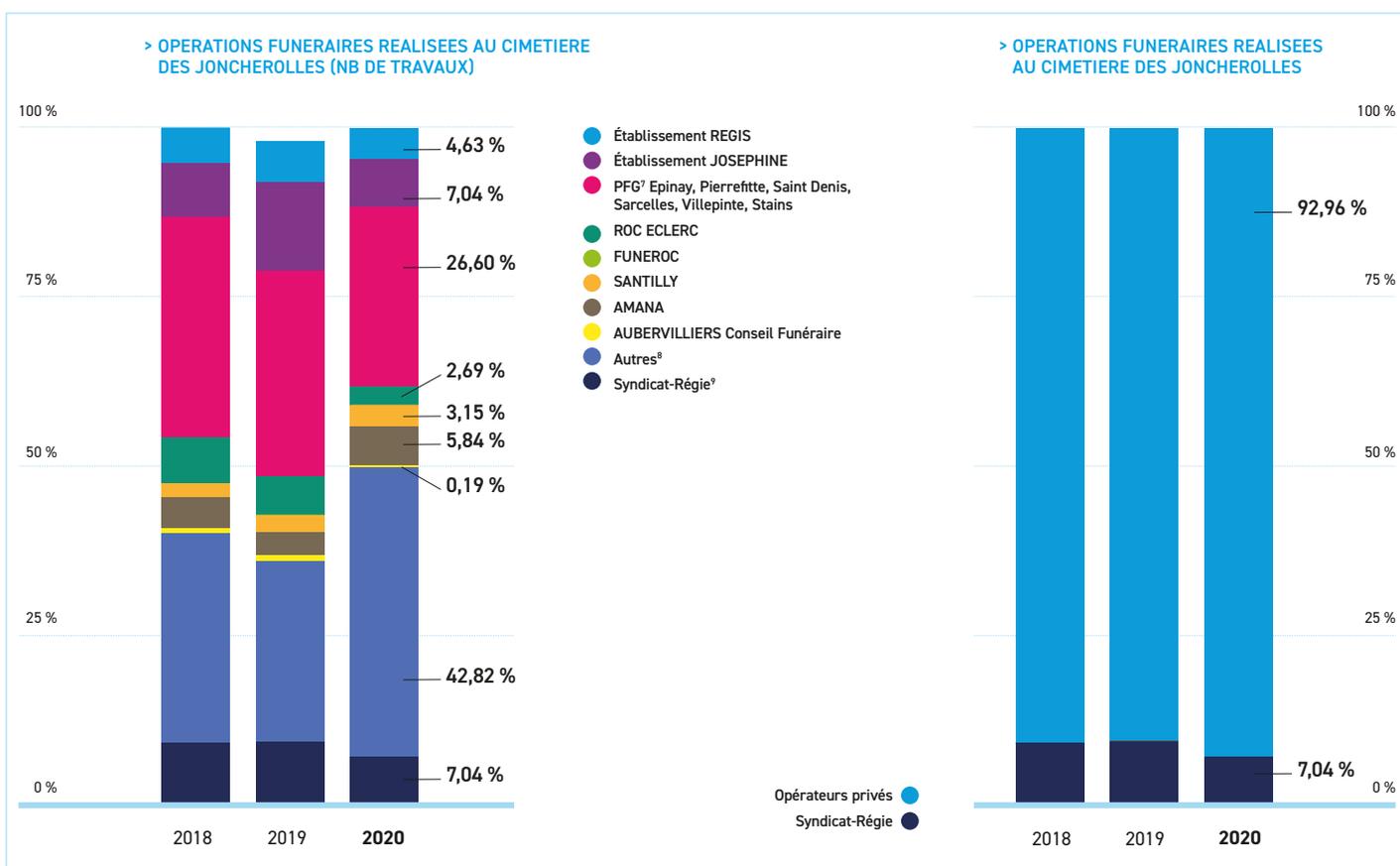
A l'issue de la 2^{ème} année de plan de reprises initial et des années 2018-2019, le nombre de sépultures occupées en terrain commun diminue de manière importante. Ainsi, au 31 décembre 2020, le syndicat dispose de 237 sépultures occupées en terrain commun dont 219 par des personnes dépourvues de ressources suffisantes (soit 83 %) et 18 personnes inhumées en terrain commun à la demande des familles (soit 7 %). **84 % des enfus sont maintenant libres ainsi que 44,5 % des cases de columbarium.**

L'activité du cimetière en 2020



Les opérations funéraires

Les familles, lorsqu'elles souhaitent valoriser leur sépulture, commandent des travaux funéraires comme la pose d'une semelle, d'un monument ou la gravure du nom des défunts. Par ailleurs, au fil des années, et pour des raisons qui leur sont propres, les familles peuvent choisir de déplacer un défunt, le changer de division (ex : enfeu pour pleine terre), voire même changer un défunt de cimetière.



⁷ PFG : Pompes Funèbres Générales.

⁸ Autres : Action Funéraire, AFA 92 Pascal LECLERC, AFMR, AL JAZANA PF, AMETHYSTE INTERNATIONAL, ATTIA MAISON FUNERAIRE, AUBERVILLIERS - PFG., AVANZINI, BASTOS, BELGRAND PF BENHAMOU, BERTHELOT, BOURSON-PAUCHET, BRAVIN, BRODAZ-PFM, CALAS PF, CHEVALIER PERE ET FILLE, CLAIR OBSEQUES, CONSEIL FUNERAIRE, EDAWAM, EL HIKMA PF, ELBADRE PARIS 10, FRANCE OBSEQUE LIBERTE, FUNERIA EPINAY, GFI, GM PF JANAZA, JMB VILLEPINTE, LESCARCELLES, MIZAN FUNERAIRE, NAHDJ ELISTIKBAL, OF PARIS 5, OBSEQUES FRANCE MEDITERRANEE, OLIVIERA, ORGANISATION FUNERAIRE, PASCAL LECLER, PF DE LA COQUILLE, PF DU VAL DE VIOSNE, PF ET MARBRERIE DU THELLE, PFM EL NAIM, PFM FLORENCE, PFM MJF, PFM, PSM PANTIN, REBILLON, SAEM POMPES FUNEBRES, SERVICE FUNERAIRE INTERNATIONAL, SOISSONS FUNERAIRE, TATY PF, THOIN, WARGA ROGER.

⁹ Dans ce tableau sont dénombrés l'ensemble des travaux réalisés par la régie du SICJ qu'ils aient donné droit à paiement ou pas (ex : changement de porte de columbarium).

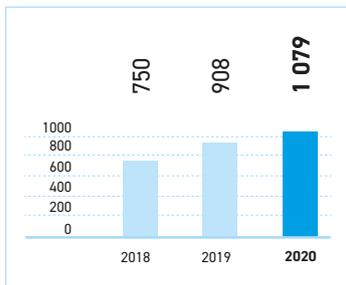


Travaux funéraires de valorisation des sépultures à la demande des familles

Pour réaliser les travaux funéraires qu'elles souhaitent et conformément à la loi du 8 janvier 1993, les familles sont libres de recourir à l'entreprise de pompes funèbres de leur choix. Ainsi, de nombreux opérateurs funéraires interviennent sur le cimetière des Joncherolles, à la demande des familles pour réaliser des travaux funéraires.

1079 opérations ont été réalisées sur les sépultures à la demande des familles en 2020 (pose de semelle, de monument, gravure...), soit une augmentation de 19 % par rapport à 2019. Le nombre de travaux funéraires réalisés en 2020 est supérieur aux années précédentes.

EVOLUTION DES OPERATIONS FUNERAIRES REALISEES AU CIMETIERE DES JONCHEROLLES



En 2020, les deux établissements localisés à l'intérieur du cimetière, REGIS et JOSEPHINE se partagent 12 % des travaux funéraires. En 2020, la société des PFG⁷ intervient à hauteur de 27 % des travaux.

Dans une proportion importante, les travaux de la société OGF est sous-traitée à la sté JOSEPHINE. La régie du SICJ continue de voir son activité baisser du fait de l'arrêt de prise en charge de plusieurs types de prestations funéraires. Toutefois, les prestations restantes représentent encore 7 % de l'ensemble des travaux funéraires.

Déplacements des sépultures ou de défunts à la demande des familles (exhumations)

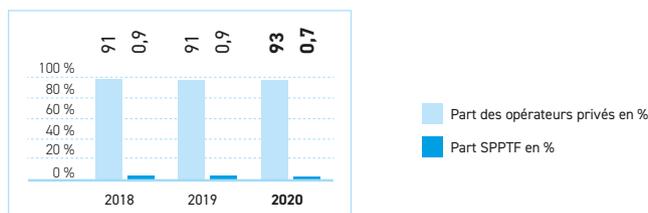
Le nombre de déplacements de sépultures ou de défunts, réalisées par tout opérateur et à la demande des familles, est revenu au niveau des années précédentes. Ces opérations représentent un volume peu important comparé au nombre total d'exhumations/inhumations/reprises (5 %).

Déplacements de sépultures ou de défunts à la demande des familles	2018	2019	2020
Nb opérations funéraires	22	51	47
Réduction de corps à la demande des familles	7	7	1
Exhumation pour transfert hors du cimetière	18	40	34
Réinhumation dans le cimetière	1	4	8
Réunion plusieurs corps	2	0	4

Bilan des travaux funéraires réalisés par les opérateurs privés ou la régie du SICJ, le SPIC Joncherolles

La part des opérateurs funéraires privés représente 93 % des travaux réalisés dans le cimetière des Joncherolles et la régie du SICJ 7 %. La part des travaux réalisés par le SPIC Joncherolles continue de baisser (26,3 % en 2014 – 20,45 % en 2015, 19,44 % en 2016, 11,61 % en 2017, 9,10 % en 2018, 9,36 % en 2019, 7,04 % en 2020).

Ainsi, la régie du SICJ conserve plusieurs activités (O/F caveaux provisoires, O/F cases de columbarium, fournitures de kits) qui représentent 7,04 % des travaux.



L'activité du cimetière en 2020



Les prestations réalisées par la régie du cimetière en 2020

Le régie funéraire (SPPTF) ayant été supprimée à compter du 1^{er} janvier 2017, les prestations qui ne demandent pas d'habilitation funéraire ont continué d'être effectuées dans la régie du SICJ : la vente des caveaux et des dispositifs pour caveaux (kits d'inhumation) ;

- **La vente des caveaux et des dispositifs pour caveaux (kits d'inhumation) ;**
- **L'ouverture et la fermeture des caveaux provisoires et des cases de columbarium ;**
- **La mise en conformité des concessions avec le règlement intérieur :** il s'agit des prestations de menus travaux comme l'arrachage d'arbres sur les sépultures prescrits par le règlement intérieur du cimetière, notamment au moment du renouvellement de la concession, mais également en cas de défaut d'entretien de la sépulture.

En 2020, la régie du SPIC Joncherolles a réalisé 56 opérations facturées (60 en 2019, 50 en 2018, 76 en 2017, 141 en 2016, 169 en 2015, 189 en 2014). L'activité a cessé de chuter et s'est stabilisée.

Opérations funéraires réalisées par la régie du Syndicat

	2018	2019	2020
Creusement 1 place enfant mort-né	-	-	-
Creusement 1 place	-	-	-
Creusement 2 places	-	-	-
Creusement 3 places	-	-	-
Ouverture/fermeture columbarium	36	58	42
Ouverture/fermeture enfeu	8	0	0
Ouverture/fermeture caveau provisoire	6	2	14
Ouverture fosse exhumation pour départ	-	-	-
Portage pour exhumation d'un caveau	-	-	-
Portage pour inhumation	-	-	-
Transport de corps dans le cimetière	-	-	-
Changement de cercueil	-	-	-
Tarif horaire heure agent	-	-	-
TOTAL	50	60	56



La vente de caveaux monobloc et kits d'inhumation réalisées par le SPIC Joncherolles

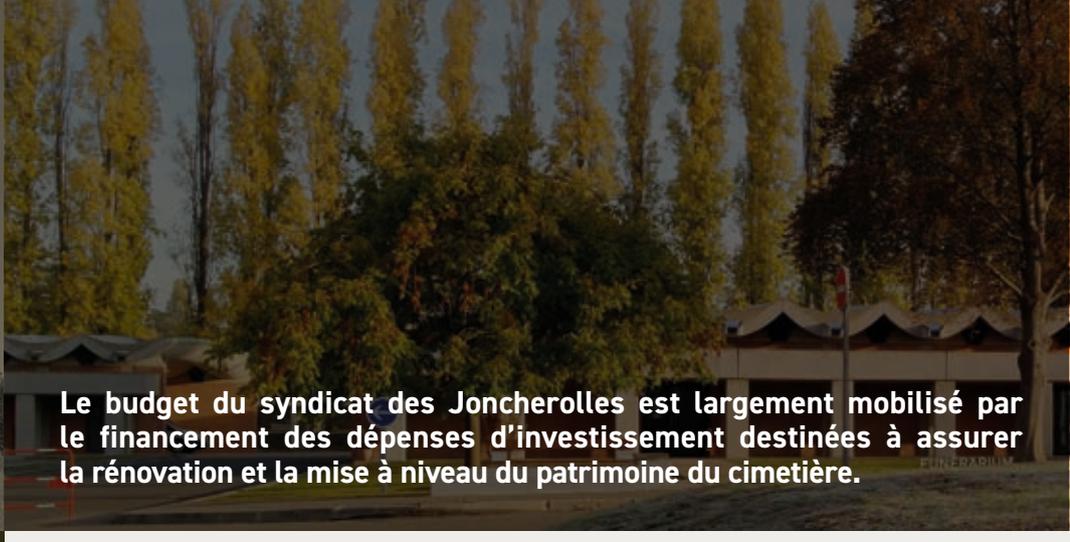
	2018	2019	2020
Caveaux monoblocs 2 places	12	10	26
Caveaux monoblocs 3 places	2	3	2
Kits d'inhumation	30	28	44
TOTAL	44	41	72

Le nombre de caveaux syndicaux vendus en 2020 est très supérieur aux années précédentes (+ 215 %).





Les moyens financiers du syndicat



Le budget du syndicat des Joncherolles est largement mobilisé par le financement des dépenses d'investissement destinées à assurer la rénovation et la mise à niveau du patrimoine du cimetière.

La section de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement représentent un total de **2 070 722,92 €**.

Elles sont constituées par la cotisation des communes adhérentes au syndicat, les loyers, le produit des ventes de concessions et les redevances versées, au titre des contrats de délégation de service public conclus par le syndicat, avec la SEMAFEC pour le crématorium et avec OGF pour la chambre funéraire ainsi que par l'excédent 2019.

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à **1 213 268,04 €** et concernent par ordre d'importance :

- Les charges de personnel ;
- Les charges à caractère général qui représentent les dépenses nécessaires à l'administration du syndicat, et à l'accomplissement de ses missions ;
- Les charges financières liées au remboursement des intérêts sur emprunt ;
- Les autres charges de gestion courante ;
- Les charges exceptionnelles.

L'écart entre recettes et dépenses de fonctionnement a permis d'autofinancer les dépenses d'investissement nouvellement inscrites en 2019 à hauteur de **857 454,88 €**.

La section d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **968 322,68 €** et sont constituées de l'excédent capitalisé de l'exercice précédent pour **740 195,77 €**, du fonds de compensation pour la TVA de **227 811 €** et des dépôts et cautionnements reçus pour **315,91 €**.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **1 756 722,77 €** et ont principalement concerné l'accessibilité PMR, la **rénovation et l'amélioration du patrimoine**, l'environnement, l'aménagement des divisions, et l'amélioration des accès pour un total de travaux de **1 155 267,92 €** et le remboursement de capital sur les emprunts mobilisés depuis 2012 pour **601 157,35 €**.

Location d'immeubles

Des logements sont attribués par voie d'autorisation d'occupation précaire. Le montant de la redevance versée est assis sur la valeur locative avec un abattement tenant compte de la précarité de l'occupation.

Trois logements sont attribués à des agents du SICJ.

Deux logements demeurent intégrés dans la Délégation de Service Public (DSP) de la chambre funéraire attribuée à OGF et un logement dans la DSP du crématorium attribué à la SEMAFEC.





Les tarifs des concessions

Le comité d'administration du 12 décembre 2019 a voté l'augmentation de tarifs des concessions pour le syndicat. Les tarifs pratiqués sont calculés en fonction du niveau prévisionnel de l'inflation (soit 1,1 %¹⁰). Sont concernés les prix des concessions, les tarifs des opérations relatives aux caveaux, aux columbariums, aux enfus, aux caveaux syndicaux, les prestations horaires ainsi que la redevance d'occupation du caveau provisoire.

LES PRIX MOYENS POUR LES COMMUNES	Décennale	Trentaine	Cinquantenaire	Perpétuelle
Essonne	-	371	620	-
Hauts-de-Seine	208	689	1 436	11 300
Seine-saint-Denis	119	430	1 192	3 511
Val-de-Marne	159	635	1 823	7 672
Val d'Oise	150	517	-	-
Yvelines	-	1 454	4 371	-

LES PRIX MOYENS DES CONCESSIONS ADULTES	Décennale	Trentaine	Cinquantenaire	Perpétuelle
Mini	25	141	409	1 950
Moyen	132	510	1 342	3 792
Maxi	528	1 454	4 371	11 300

Le tarif pour une concession de dix ans s'élève à **106,00 €** au Syndicat des Joncherolles. Il est inférieur de 15 % à la moyenne des tarifs pratiqués par les communes de la Seine-Saint-Denis adhérentes au SIFUREP¹¹ en 2018 et inférieur de 28 % à la moyenne des tarifs pratiqués par les communes d'Île-de-France adhérentes au SIFUREP en 2018.

Le tarif pratiqué au cimetière des Joncherolles pour une concession de trente ans est de **425 €**, soit

5 % inférieur à la moyenne des tarifs pratiqués par les communes de la Seine-Saint-Denis adhérentes au SIFUREP en 2018 et 24 % inférieur à la moyenne des tarifs pratiqués par les communes d'Île-de-France adhérentes au SIFUREP en 2018.

Les reversements du cimetière aux CCAS

Historiquement, entre 1846 et 1996, les collectivités délivrant des concessions avaient l'obligation de verser un tiers du prix de chaque concession au profit des établissements charitables de la commune ou au centre communal d'action sociale (CCAS). Depuis 1996, cette obligation a disparu et ce n'est qu'une simple option pour les collectivités.

Le syndicat a fait le choix de poursuivre les versements aux CCAS de ses communes adhérentes. Ainsi, chaque trimestre, le SICJ verse au CCAS de chaque commune adhérente au Syndicat, une somme correspondant à un tiers du montant total des recettes d'achats de concessions, au prorata de la population de chaque commune pour l'année considérée.

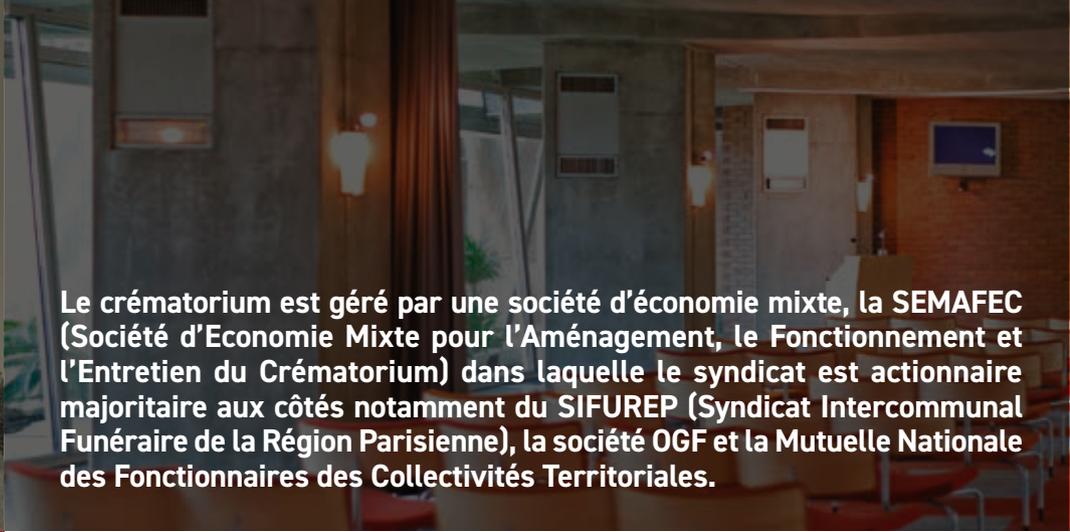
À titre d'exemple 57 439 € ont été reversés au CCAS des villes adhérentes en 2020.

¹⁰ Hypothèse retenue dans le projet de loi de finances de l'Etat pour l'exercice 2019, source OCDE

¹¹ SIFUREP : Syndicat intercommunal Funéraire d'Île-de-France auquel le syndicat des Joncherolles est adhérent



Le crématorium



Le crématorium est géré par une société d'économie mixte, la SEMAFEC (Société d'Economie Mixte pour l'Aménagement, le Fonctionnement et l'Entretien du Crématorium) dans laquelle le syndicat est actionnaire majoritaire aux côtés notamment du SIFUREP (Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne), la société OGF et la Mutuelle Nationale des Fonctionnaires des Collectivités Territoriales.

Le crématorium est géré par une société d'économie mixte, la SEMAFEC (Société d'Economie Mixte pour l'Aménagement, le Fonctionnement et l'Entretien du Crématorium) dans laquelle le syndicat est actionnaire majoritaire aux côtés notamment du SIFUREP (Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne), la société OGF et la Mutuelle Nationale des Fonctionnaires des Collectivités Territoriales.

Le contrat met à charge du délégataire :

- les travaux d'aménagement du crématorium, la mise en conformité des locaux mis à disposition et de ses annexes ;
- l'exploitation complète du crématorium, de ses équipements, ses annexes dont le jardin cinéraire ;
- la gestion de l'ensemble du crématorium comprenant la réalisation des crémations, la réception des cercueils, l'accueil des familles, l'organisation des cérémonies, la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir.

Les installations

Le crématorium des Joncherolles comprend :

Des locaux ouverts au public :

- un hall d'accueil ;
- deux salles de cérémonies omni cultes (ou de recueillement) ;
- une salle de remise des urnes aux familles ;
- une salle polyvalente.

Des locaux techniques à l'usage exclusif des professionnels :

- deux salles d'introduction des cercueils ;
- deux fours de crémation ;
- un local de conservation des urnes.

Les prestations de la délégation de service public

Le Syndicat intercommunal met à la disposition de la SEMAFEC les locaux nécessaires à la réception des cercueils, l'accueil des familles, la réalisation des cérémonies et des crémations.

Les prestations assurées par le délégataire portent sur :

- les travaux d'entretien et de réparation de maintenance de l'ensemble des espaces intérieurs des ouvrages objet de la délégation de service public ;
- la réfection des locaux permettant de garantir un aspect visuel satisfaisant et un confort permanent pour le personnel d'exploitation et les usagers pendant toute la durée de la délégation ;
- les frais de chauffage, d'électricité et de gaz des équipements dont il a la charge ;
- la maintenance en bon état de fonctionnement, la réparation et le remplacement de tous les équipements et matériels ;
- les travaux de gros entretien et de renouvellement des équipements de crémation ;
- l'approvisionnement et l'évacuation des réactifs utilisés pour la filtration des fumées.



L'activité

Pour l'année 2020, le nombre total de crémations augmente de 13,1 % et s'élève à 2 132 (contre 1 885 en 2019), réparties comme suit : crémations adultes (1 478), crémations enfants (21), crémations exhumations (15), crémations techniques (501 dont 366 de restes anatomiques) et école de chirurgie (117). Entre 2019 et 2020, le nombre de crémations adultes augmente de 20,5 % (1 478 crémations contre 1 227 en 2019). Le crématorium des Joncherolles se place à la neuvième place des crématoriums d'Île-de-France en volume d'activité (derrière les crématoriums du Père Lachaise, de Nanterre, de Saint-Ouen l'Aumône, de Clamart, de Valenton, des Mureaux, de Champigny-sur-Marne et d'Arcueil).

Les résultats financiers

Du fait de la hausse d'activité liée à l'épidémie de la Covid-19, les produits d'exploitation sont en hausse de 33,7 % passant de **784 116 €** à **1 048 557 €**. Les prestations totales de crémations représentent 94 % du chiffre d'affaires contre 96 % l'année précédente.

Le crématorium affiche pour l'année 2020 un résultat positif de **86 160 €**.

La qualité de service

Afin d'offrir une meilleure qualité de service public aux usagers, des enquêtes de satisfaction sont réalisées. Ces enquêtes prennent la forme d'un court questionnaire articulé notamment autour de la qualité d'accueil et de service rendu ainsi que sur le confort des locaux.

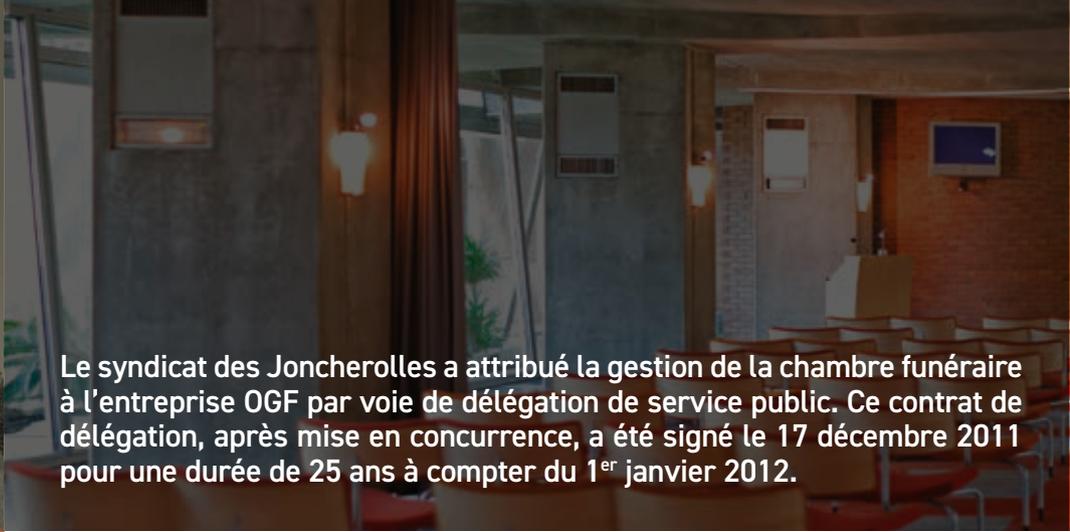
Les enquêtes sont transmises à un prestataire externe (INIT Satisfaction) qui assure chaque trimestre la collecte, le traitement et la restitution des informations de manière synthétique. Cette démarche permet de garantir la neutralité des résultats, qui sont ensuite transmis à l'autorité déléguée en toute transparence.

En 2020, du fait de la crise sanitaire, le nombre de retours de la part des familles a diminué passant de 326 retours à 280. Les 280 questionnaires retournés expriment un très bon niveau de satisfaction (en moyenne 99 % comme taux de satisfaction).





La chambre funéraire



Le syndicat des Joncherolles a attribué la gestion de la chambre funéraire à l'entreprise OGF par voie de délégation de service public. Ce contrat de délégation, après mise en concurrence, a été signé le 17 décembre 2011 pour une durée de 25 ans à compter du 1^{er} janvier 2012.

Les prestations de la délégation de service public portent sur :

- la prise en charge, à compter du 1^{er} janvier 2012, de la chambre funéraire dont l'aménagement et la gestion sont à la charge du concessionnaire ;
- la mise en œuvre d'un programme d'aménagement consistant en la réhabilitation sous la maîtrise d'ouvrage du délégataire qui conçoit, réalise et finance, conformément à son projet d'exploitation, les travaux de rénovation des bâtiments et des équipements suivants :
 - les locaux de la chambre funéraire ;
 - les espaces techniques de la chambre funéraire ;
 - les bâtiments de stationnement des véhicules de la chambre funéraire ;
 - les deux logements de fonction pour le personnel du funérarium.
- l'exploitation de la chambre funéraire, par le délégataire, à ses risques et périls, et sous le contrôle du Syndicat Intercommunal du Cimetière des Joncherolles.

Le délégataire respecte l'égalité entre tous les usagers, notamment en ouvrant l'accès des équipements à toutes les entreprises funéraires habilitées, mandataires des familles et il ne bénéficie d'aucune exclusivité pour l'exercice de sa mission de service public.

Le service et les installations

Le délégataire assure auprès des usagers un service comprenant au minimum :

- l'admission des corps et des cercueils ;
- la conservation des corps et des cercueils ;
- l'accueil des familles ;
- l'accueil des entreprises funéraires habilitées.

Ce service peut être complété, à la demande des familles, par la présentation des corps et des cercueils en salon temporaire.

La chambre funéraire des Joncherolles comprend :

- des locaux ouverts au public :
 - un hall d'accueil ;
 - une salle d'attente ;
 - une salle de cérémonie ;
 - 6 salons de présentation des défunts.
- des locaux techniques à l'usage exclusif des professionnels :
 - un hall de réception des personnes décédées ;
 - une salle de préparation ;
 - 30 cases réfrigérées.
- des locaux techniques à l'usage exclusif du gestionnaire.



Le bilan de l'activité en 2020

Le nombre d'admissions sur registre à la chambre funéraire est en hausse de 13,9 % (passant de 879 à 1001). En application de la formule de révision prévue à l'article 4.2 du contrat, les tarifs ont augmenté de 1,47 % par rapport à ceux pratiqués en 2019.



Les résultats financiers

La chambre funéraire des Joncherolles se situe dans l'enceinte du cimetière des Joncherolles, et a été mise à la disposition du délégataire par le syndicat pour toute la durée de la convention de concession.

Au cours de l'exercice 2020, les recettes s'élèvent à **366 098 €**, en hausse de 13,6 % par rapport à 2019 (**322 158 €**). Les admissions en chambre funéraire représentent 44,1 % des recettes de la chambre funéraire, contre 37% en 2019, tandis que « l'utilisation des installations techniques » participe pour 42,8 % au chiffre d'affaires en 2020.

Durant l'exercice 2020, les charges d'exploitation (hors amortissement) s'élèvent à **369 797 €**, en diminution de 5 % par rapport à l'exercice précédent.

Finalement, la chambre funéraire dégage une perte s'élevant à **- 88 942 €** contre une perte de **- 151 853 €** en 2019. Le déficit de résultat a donc baissé de 41 %. Pour rappel, le résultat net prévisionnel affichait un excédent de **352 €** (inflation comprise).

Directrice de la publication : Dieunor Excellent, Président – Rédaction : Directrice du SICJ et service communication
– Crédits photos : ©Didier Fournet :

Création : www.tempsreel.info – Impression Arteprint – Octobre 2021

Conformément à l'article L 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport rend compte des activités propres au Syndicat et des actions conduites sous son autorité au cours de l'année 2020.



ENTRÉE SUD OUEST
25 RUE MARCEL SEMBAT



CIMETIÈRE INTERCOMMUNAL DES JONCHEROLLES

Ouvert au public tous les jours

du 1^{er} avril au 1^{er} novembre de 8h15 à 18h00

du 2 novembre au 31 mars de 8h15 à 17h00

Nous contacter :

www.cimetierejoncherolles.fr

Tél. : 01 49 71 20 90

Merci de respecter cet espace et de préserver
la sérénité du cimetière



**Syndicat intercommunal
du cimetière des Joncherolles**
95, rue Marcel-Sembat
93430 Villetaneuse

Tél. : 01 49 71 20 90

Fax. : 01 42 35 92 83

www.cimetierejoncherolles.fr

